

**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes et/ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société Sodexo au cours de l'exercice clos le 31 août 2014 ressort à la somme de **4 526 372 euros**.

Le 25 novembre 2014



Michel LANDEL
Directeur Général

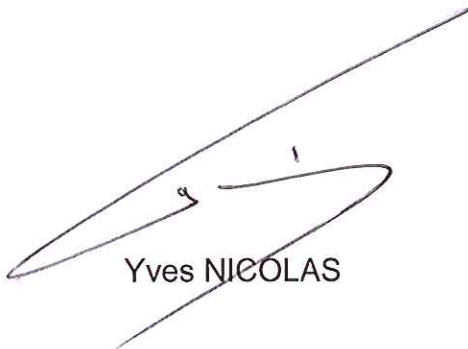
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(Norme C.N.C.C. n° 5-108)**

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 août 2014, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à **4 526 372 euros**, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Le 25 novembre 2014

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yves NICOLAS

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Hervé CHOPIN